



Bagnolet le 4 et 5 juin 2024

## SECTION STAGIAIRES

### Contribution de la section stagiaires à la réunion des secrétaires de section

La situation et l'évolution de la formation statutaire des éducateurs.rices est extrêmement préoccupante : une formation passée à 18 mois au lieu de 24 auparavant, des contenus de la formation amoindris, un recentrage des contenus dispensés autour des questions répressives...

La relation éducative, qui fait le cœur de notre métier comme institué dans l'ordonnance de 1945 et rappelé dans la note de 2014 de la DPJJ, est donc mise de côté. Nous, éducateurs.rices stagiaires ayant pour beaucoup vu les conséquences néfastes du CJPM sur l'exercice de nos missions en tant que contractuels.les, exprimons une forte opposition vis-à-vis de l'effritement de notre formation.

De plus, en tant que stagiaires qui entrerons en fonction dans les mois à venir, nous sommes alarmé.e.s par les annonces faites depuis l'été 2023 par le gouvernement actuel : ces mesures annoncées sont ultra-répressives et vont à contre-courant du principe de primauté de l'éducatif sur le répressif, rappelé dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfants ratifiée par la France. Si la DPJJ et l'EN ne se positionnent pas clairement pour rappeler ce qui fait l'essence de l'institution, il ne fait aucun doute que nous serons titularisé.e.s dans une administration qui aura perdu son identité, si elle ne l'a pas déjà perdue...

L'attractivité de notre formation doit aussi attirer notre attention. En seulement un an, nous sommes passé.e.s de 136 éducateurs.rices pour la FSE 23-24 à 99 éducateurs pour la FSE 24-25. La casse du service public opérée par la politique néo-libérale des différents gouvernements Macron et les attaques incessantes au statut de fonctionnaire vont accentuer inévitablement ce phénomène si nous ne nous mobilisons pas collectivement. Par ailleurs, de plus en plus de collègues stagiaires décident de quitter la formation, du fait de lieux de stages dysfonctionnels et d'une précarisation de nos moyens de prise en charge des jeunes. Nous demandons à ce que les stagiaires soient affecté.e.s en stage dans des services qui enrichissent leur formation, et non qu'ils soient transformé.e.s en inspecteurs.rices faisant remonter les graves dysfonctionnements auxquels ils sont confronté.e.s. Fait encore plus flagrant, en 2021, il y avait 1525 postulant.e.s pour ce poste ; en 2023 ils ne sont plus que 800 environ.

Par ailleurs, concernant le CTI, nous constatons que le versement aux agents est justifié par l'exercice de fonctions au contact du public. Jusqu'à preuve de contraire, cela est le cas pour les stagiaires en séquence 1 et 2 de stage, à savoir près de 60% du temps de formation. Nous savons que les stagiaires dépendent sur le plan RH de l'ENPJJ, ce qui les associe au statut des agents de la formation qui ne sont pas au contact avec le public. La question de la gestion RH des stagiaires par l'ENPJJ doit être dépassée, pour que le CIT soit attribué aux stagiaires éducateurs.rices qui remplissent la condition d'attribution.